

# EvidENS

Engagement vers l'inclusion et la diversité  
à l'ENS Paris-Saclay



Adopté par le conseil d'administration – 12 décembre 2025

## Projet d'allocation de scolarité normalienne EvidENS

Objectif : Accompagner tous les talents pour répondre aux exigences de formation des scientifiques du service public dans un monde en transition de plus en plus fracturé.

### Caractéristiques du projet EvidENS Paris-Saclay :

#### Mise en place d'une allocation pour l'ensemble des normaliennes et normaliens étudiants

- **Sécurisation des études pour toutes et tous** : tous les normaliens et normaliennes seront accompagnés financièrement via une allocation tout au long de la scolarité, et ce à moyens constants (redéploiement des moyens actuellement consacrés à la voie élève 2A).
- **Lisibilité** : le statut de fonctionnaire stagiaire<sup>1</sup> est conservé pour la filière de concours de la fonction publique après classes préparatoires aux grandes écoles<sup>2</sup>. Pour toutes les autres voies d'entrée en 1A comme en 2A<sup>3</sup>, une **allocation de scolarité normalienne** est instaurée.
- **Attractivité pour les publics moins privilégiés** : la réduction de l'incertitude financière permettra aux publics moins privilégiés de se projeter sur un parcours long et exigeant dans des conditions favorables et donc d'oser l'ENS Paris-Saclay.
- **Engagement pour plus de diversités** : l'École s'engage à mettre en place tous les moyens possibles (voies spécifiques universitaires par exemple) pour intégrer les diversités (sociales, académiques, géographiques, de genre ou situation de handicap) pour le recrutement de la population normalienne étudiante allocataire et ainsi renouer avec le pacte d'ouverture sociale auquel une grande école du service public se doit de contribuer.

## Contexte et enjeux

### Missions et positionnement

Fidèle à sa tradition républicaine centenaire, l'ENS Paris-Saclay est une grande École sélective qui forme les étudiantes et étudiants aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche dans un large spectre de disciplines : sciences humaines et sociales, sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur.

L'ENS Paris-Saclay s'inscrit parfaitement dans le collectif de l'Université Paris-Saclay dont elle est membre en y apportant une contribution particulière de pépinière académique pluridisciplinaire d'excellence.

Depuis sa création, l'ENS Paris-Saclay inscrit ses missions en combinant trois exigences :

- une formation à et par la recherche de très haut niveau ;
- l'utilité publique (notamment incarnée par les carrières des alumni) ;
- l'ouverture sociale, territoriale et internationale.

Depuis 2016, le diplôme de l'ENS Paris-Saclay - qui a grade de master- est non seulement le gage d'une

<sup>1</sup> À l'exception des normaliens et normaliennes à titre étranger qui entrent sur concours

<sup>2</sup> Ou après BUT/DUT pour le concours BUT/DUT

<sup>3</sup> Les voies double diplômes entrantes ne sont pas concernées

excellence disciplinaire mais atteste en plus de l'acquisition de compétences spécifiques « recherche », « enseignement », « pluridisciplinarité », « international » et depuis cette année « engagement ».

Les 4 années de formation pré-doctorale du diplôme (voir *infra*) permettent aux normaliens et normaliennes de se tourner vers les doctorats les plus exigeants pour faire face aux défis scientifiques d'un monde en transition. Environ 70% des étudiants et étudiantes recrutés à l'ENS Paris-Saclay (au niveau L2 ou L3) poursuivent par un doctorat<sup>4</sup>.

Une enquête effectuée 6 ans après l'obtention du diplôme indique que 75% des normaliens et normaliennes de l'école exercent dans le secteur public (dont 87% dans un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche).

#### Evolutions des recrutements normaliens

Historiquement, la voie d'accès quasi-exclusive à l'ENS Paris-Saclay reposait sur les concours préparés dans des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à l'issue desquels les lauréats et lauréates acquièrent le statut d'élèves fonctionnaires stagiaires (FS)<sup>5</sup> et sont donc rémunérés. Cette voie représente aujourd'hui un peu moins de 60% des recrutements de normaliens et normaliennes parmi lesquels on compte 25% de boursier·es et 25% de filles. A l'ENS Paris-Saclay, 35 places d'élèves fonctionnaires stagiaires sont ouvertes en plus pour des étudiants et étudiantes pouvant rejoindre le cursus en 2<sup>ème</sup> année (2A) sur concours. Cette filière de recrutement ne donne pas entière satisfaction en terme d'attractivité et de diversité notamment parce qu'il est délicat de concilier la rigidité d'un concours de la fonction publique avec la diversité des parcours souhaitée pour les entrants et

entrantes qui ont vocation à rejoindre l'École après des formations variées telles que des licences sélectives, des licences double-diplôme ou de nouvelles formations post-baccalauréat type cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) notamment. On constate que 2/3 à 3/4 des élèves entrant en 2A ont suivi une CPGE précédemment et plus de la moitié sont déjà normaliens ou normaliennes étudiantes.

En 2019, la tutelle

ministérielle a largement incité les grandes écoles (et notamment les ENS) à diversifier les viviers afin « *d'augmenter significativement la part d'étudiants issus de milieux populaires ou éloignés des grands centres dans [les] grandes écoles* » notamment en ayant « *recours à des voies d'admission dédiées, susceptibles de valoriser une diversité de talents et de compétences* »<sup>6</sup>.

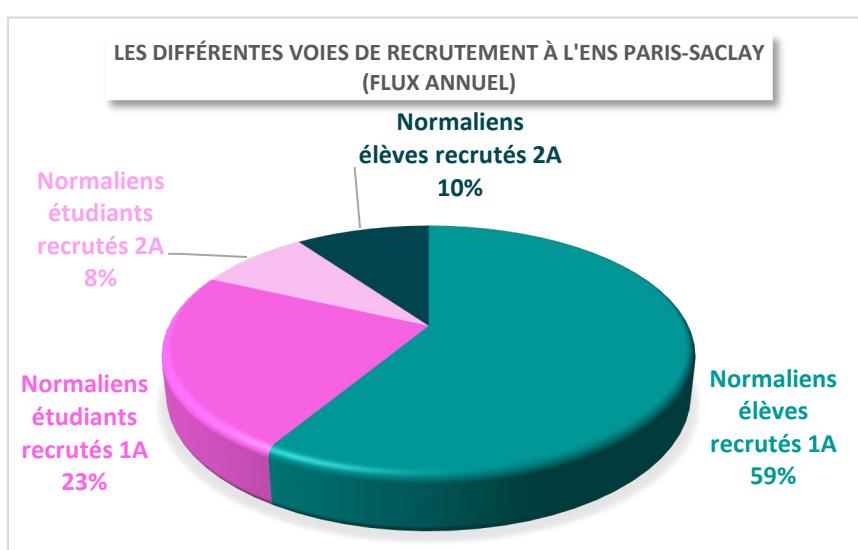
L'ENS Paris-Saclay a, de fait, profondément diversifié ses modalités de recrutement en mettant en place des voies de recrutement alternatives (voies étudiantes en 1A et 2A) en plus des voies élèves<sup>7</sup>,

<sup>4</sup> alors qu'ils ne sont qu'environ 30% à Polytechnique et moins de 10% à Sciences Po et HEC

<sup>5</sup> A l'exception des normaliens à titre étranger hors UE qui n'acquièrent le statut de FS que s'ils obtiennent la nationalité française.

<sup>6</sup> Frédérique Vidal, le 4 juin 2019, devant l'AG de la Conférence des Grandes Ecoles

<sup>7</sup> Qui donnent droit au statut de fonctionnaire stagiaire



ce qui a conduit à augmenter de manière très significative le nombre de normaliens et normaliennes. Le nombre de normaliennes et normaliens issus de ces voies a progressé de plus de 34% depuis 2019. Ils et elles représentent aujourd’hui 31% des entrant·es (parmi lesquels 30% de boursier·es et près de 40% de filles). En 2024-2025, l’ENS Paris-Saclay comptait 1364 normaliens et normaliennes dont 1018 élèves et 346 étudiants et étudiantes.

Contrairement aux élèves, les normaliennes et normaliens étudiants ne perçoivent pas d’accompagnement financier sauf exception (bourses sélectives Femmes en Sciences, bourses pré-doctorales normaliennes...).

## Enjeux actuels et à venir

### Une mission d’attractivité vers les carrières académiques plus que jamais nécessaire

Comme l’indiquait le rapport « *Diversité sociale dans les écoles normales supérieures*<sup>8</sup> » remis par les directeurs et présidents des ENS à la ministre en 2019, dans un contexte où l’on observe une tendance à la désaffection voire au déclassement des métiers de la recherche et des emplois académiques en France (et plus généralement de la fonction publique), le risque est réel de voir une bonne partie des bacheliers et bachelières les plus brillant·es, quel que soit leur milieu d’origine, se désintéresser des carrières académiques et de la fonction publique. En proposant un parcours vers la recherche et par la recherche, attractif, à des étudiants et étudiantes jeunes, les ENS en « pré-recruteur » des talents tôt dans leur cursus entretiennent un vivier exceptionnel pour des carrières dont la France a plus que jamais besoin, notamment dans la voie académique et constituent donc un des leviers pour enrayer ce phénomène.

### Une mission de cohésion et d’ascenseur social socle du modèle républicain français<sup>9</sup>

Dans un système scolaire et universitaire dans lequel les inégalités pèsent fortement sur l’orientation des études, il est important que des écoles républicaines telles que l’ENS Paris-Saclay puissent attirer des étudiantes et étudiants d’origines et profils différents, qui amènent une plus grande diversité des talents au sein de nos établissements. Il s’agit d’embrasser des profils divers selon différents critères : diversité sociale, académique, géographique, de genre ou situation de handicap. Il s’agit d’une exigence de justice mais également d’efficacité.

La diversification des recrutements peut notamment s’appuyer de nouvelles formations post-bac qui attirent d’excellentes bachelières et bacheliers (Instituts d’études politiques-IEP, *bachelors*, CPES, universités internationales). Les ENS doivent être capables de recruter aussi au sein de ces viviers d’excellence qui ont fait le choix de ne pas passer par les CPGE les plus prestigieuses.

Si des actions ont été mises en place (voies étudiantes notamment), force est de constater que les évolutions pour inclure les diversités restent marginales en particulier dans les très grandes écoles<sup>10</sup>.

### Le Projet EvidENS Paris-Saclay : un accompagnement financier pour tous les normaliens et normaliennes afin de mieux intégrer et attirer tous les talents

Le colloque inter-ENS « *L’égalité des chances, les diversités, l’ouverture* » qui s’est tenu du 11 au 13 juin 2024<sup>11</sup> a souligné qu’un facteur clé pour attirer les talents issus des populations fragiles

<sup>8</sup> [https://ens-paris-saclay.fr/sites/default/files/2019-10/Rapport\\_Synthese\\_Diversite\\_sociale\\_ENS.pdf](https://ens-paris-saclay.fr/sites/default/files/2019-10/Rapport_Synthese_Diversite_sociale_ENS.pdf)

<sup>9</sup> « Restaurer la confiance dans le modèle républicain » était un des 5 chantiers majeurs identifiés dans le rapport « Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie » produit par France Stratégie en 2014. <https://www.strategie.gouv.fr/publications/thematique-restaurer-confiance-modele-republicain>

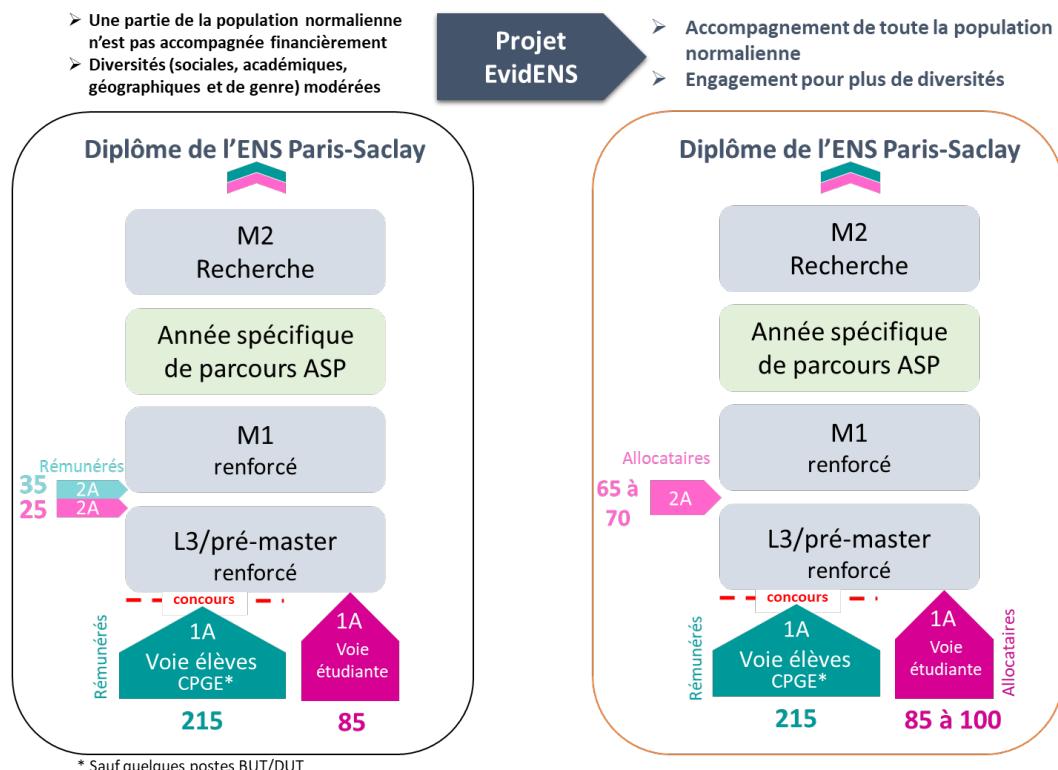
<sup>10</sup> [https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content\\_migration/document/Rapport\\_final\\_DEMOEDU\\_IPP\\_1369943.pdf](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/Rapport_final_DEMOEDU_IPP_1369943.pdf)

<sup>11</sup> <https://egalite2024ens.sciencesconf.org/>

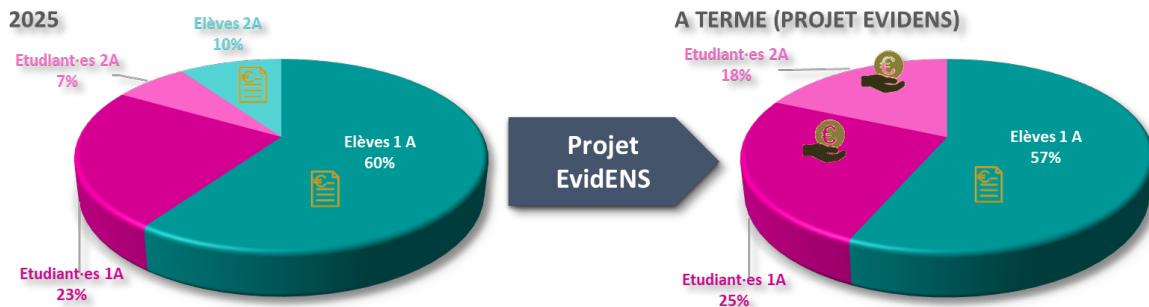
(socialement, culturellement ou géographiquement) est la réduction des incertitudes quant à l'accompagnement financier de la scolarité. Ce critère est d'autant plus déterminant que le cursus en 4 ans des ENS est long et exigeant. Il implique un très haut niveau d'engagement académique, des expériences à l'étranger, un apprentissage par la recherche et une ouverture disciplinaire en plus de la formation disciplinaire principale, et n'est donc pas compatible avec l'exercice d'une activité rémunérée régulière en parallèle.

Alors que la qualité de la voie étudiante est attestée par un niveau de réussite similaire de tous les normaliens et normaliennes, les conditions d'étude des étudiant·es sont très différentes de celles des élèves fonctionnaires stagiaires rémunéré·es (environ 1500€ nets).

Nous portons l'ambition de mettre en place une allocation pour tous les normaliennes étudiantes et normaliens étudiants et ce, à moyens constants. Pour ce faire, nous proposons que le budget actuellement consacré à la rémunération des élèves recruté·es par le concours 2A (35 par an) soit redéployé pour proposer une allocation d'environ **600 euros** à l'ensemble des normaliennes et normaliens étudiants (cible de 165 étudiant·es par an) (voir *infra*). Pour que cette allocation puisse être un réel accompagnement spécifique, il est nécessaire qu'elle puisse se cumuler avec les bourses octroyées sur critères sociaux (et non pas s'y substituer).



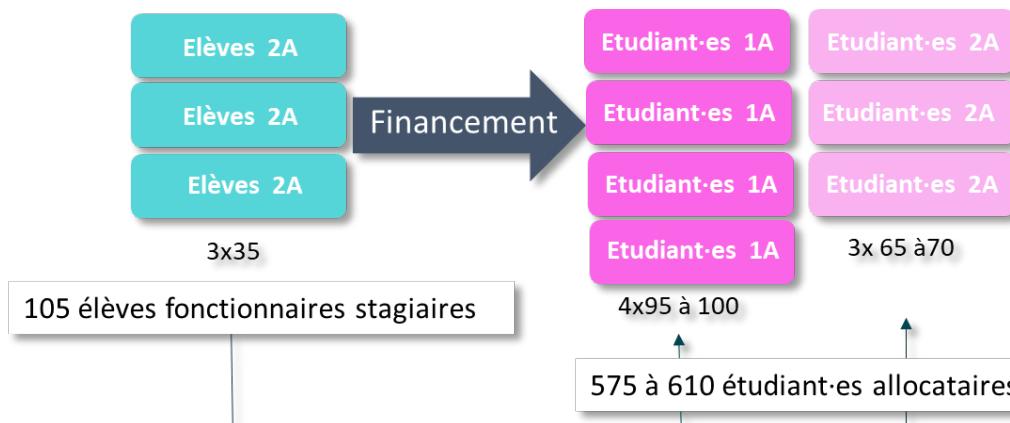
Pour continuer à attirer tous les profils d'exception et à montrer qu'une formation d'excellence peut être synonyme d'ouverture (ce qui était historiquement le cas à l'ENSET, ancêtre de l'École), l'ENS Paris-Saclay souhaite mettre en œuvre le projet dès la rentrée 2026.



### Estimation des coûts et déploiement du projet

#### ➤ Une obligation de mise en place sans financement supplémentaire

A terme, le budget correspondant à une cohorte de 35 élèves 2A (3 ans de scolarité) permettra de financer environ 70 étudiant·es entrant en 2A (3 ans de scolarité) et une centaine d'étudiant·es entrant en 1A (4 ans de scolarité) à hauteur d'environ 600 euros par mois => 1260 mois de traitement fonctionnaire stagiaire convertis en 7320 mois d'allocation de scolarité normalienne.



Coût annuel d'une cohorte élève entrée en 2A*	~4,6 M €
Coût annuel d'une cohorte étudiante allocataire ** (600 €/mois)	~4 ,3€

\* entrée annuelle de 35 élèves (105 élèves sur 3 ans à 43546€/an) \*\* cible entrée annuelle 100 en 1A et 65 en 2A

Un des effets attendus est une forte attractivité induisant une augmentation du nombre de candidatures à traiter. Le différentiel (~0.3M€) entre le coût annuel d'une cohorte élève 2A<sup>12</sup> (~4.6 M€) et le coût annuel d'une cohorte étudiante allocataire (~4.3M€) serait donc utilisé en support aux modalités de recrutement et de suivi des étudiant·es allocataires.

Toutefois, la « libération » du traitement fonctionnaire stagiaire est progressive (équivalent de 35

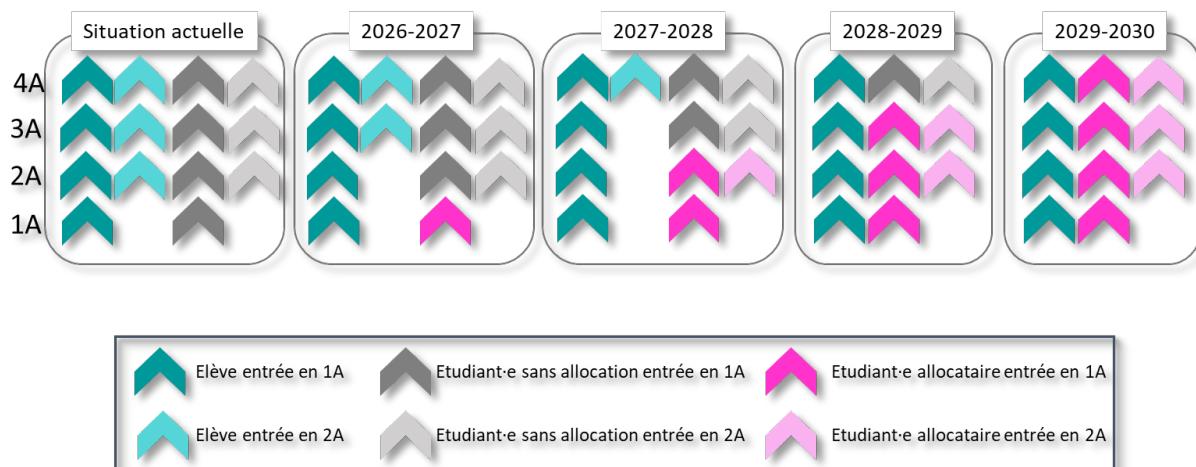
<sup>12</sup> Le montant de la subvention pour charge de service public ne couvre pas le coût réel de la masse salariale normalienne en particulier à cause de compensations partielles des mesures salariales dites mesures « Guerini » et du relèvement du CAS pension. Le calcul est fait sur la base du coût réel et non sur celle du montant perçu.

traitements annuels la première année, puis 70 puis 105) ce qui ne permet pas de basculer tout de suite vers un régime d'allocation de scolarité normalienne pour tous et toutes dès 2026. Ceci impose une **mise en place progressive** (cf *infra*).

## Schéma de déploiement du projet

La mise en place du dispositif devrait se faire selon la clause du grand-père inversée (ou clause du petit-fils) (voir schéma *infra*) : pour pouvoir assurer la rémunération de la fin de scolarité de la cohorte des élèves entrés en 2A avant la mise en place du nouveau dispositif, seuls les normalien·nes étudiant·es entrant·es pourront bénéficier de l'allocation. Si le dispositif commence à être mis en place à partir de la rentrée 2026, alors l'ensemble de la cohorte des normaliens étudiants et normaliennes étudiantes bénéficiera de l'allocation à partir de la rentrée 2029.

Pour des raisons de lisibilité et d'homogénéité, tous les normaliens étudiants et normaliennes étudiantes d'une même cohorte sont « traité·es » de la même façon. C'est la raison pour laquelle, en 2026 seuls les entrants et entrantes en 1A bénéficieront de l'allocation de scolarité normalienne (voir schéma *infra*).



Afin de prendre en compte la situation particulière de la population normalienne étudiante entrée en 1A en 2025 et celle qui rentrera en 2A en 2026 (c'est-à-dire la population particulière qui ne bénéficiera pas de l'allocation de scolarité normalienne et qui ne pourra pas bénéficier du concours 2A), l'École propose de :

- Mettre en place une allocation **ponctuelle** de scolarité (versée une fois dans l'année) dont le montant est encore à discuter. Cette allocation serait versée chaque année pour cette cohorte pendant les 3 ans de scolarité restantes
- Augmenter le nombre de bourses pré-doctorales normaliennes
- Etendre les critères d'éligibilité des bourses de mobilité à l'étranger (dispositif MODALI) et en augmenter le nombre et le montant